

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jacqueline Lang	Numéro de permis 2019280	Date d'inspection Le 15 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie Précieux Moments		Numéro de téléphone (506) 821-2222	
Adresse 21 avenue Des Érables Clair NB E7A 2B4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspection de renouvellement a été faite en 2 parties soit en avant-midi pour le 16 janvier et en après-midi pour le 15 janvier, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.
Observation de la collation du matin et de l'après-midi.
Un enfant fait la sieste lors de ma visite du 15 janvier.
Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite du 15 janvier et le 16 janvier, la température ressentie est de plus de -20C.
L'exploitante m'informe que les structures de jeu extérieur tels que les balançoires ne sont pas utilisés l'hiver, car la neige n'est pas une surface protectrice approuvée.
Je recommande le renouvellement de ce permis.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 janvier 2024

Date

original signé par

Jacqueline Lang

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 janvier 2024

Date